

Mario SPANU

Commissaire Enquêteur

27 rue de Boussange

F- 57300 MONDELANGE

Fixe 03 87 70 20 93 Port 06 32 80 08 23

Email : m_conseils@orange.fr

T.A. STRASBOURG
Enquête Publique :
Modification PLU PLAPPEVILLE
N° : E16000231/67

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A

PROJET DE MODIFICATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE PLAPPEVILLE
57050

CONCLUSIONS AVIS ET MOTIVE
DU COMMISSAIRE - ENQUETEUR



Décision du Tribunal Administratif de Strasbourg
N° : E16000231/67 du 17/10/2016

DATES DE L'ENQUETE : 9 janvier 2017 au 8 février 2017

1. DATES DE L'ENQUETE : Du 9 janvier au 8 février 2017

Je soussigné Mario SPANU, désigné comme Commissaire – Enquêteur par décision du Vice Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG, pour diriger l'enquête relative :
Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de PLAPPEVILLE.

TEXTES DE REFERENCE :

- § Le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 153-41 qui dispose que l'enquête publique est réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre I^{er} du code de l'environnement ;
- § Le Code de l'Environnement, et notamment le chapitre III du titre II du livre 1^{er} ;
- § Le PLU de PLAPPEVILLE approuvé par délibération du 21 mars 2013, modifié ;
- § L'arrêté municipal du 15 décembre 2015 décidant la mise en œuvre d'une procédure de modification du PLU de PLAPPEVILLE ;
- § La décision en date du 17 octobre 2016 du Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG désignant Monsieur Mario SPANU, Consultant auprès des collectivités territoriales, en qualité de Commissaire enquêteur ;
- § Le dossier du projet de modification du PLU de Plappeville ;

2. RESUME DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE :

Ce dossier a été sollicité par la Commune de PLAPPEVILLE sise au 14 rue Paul Ferry 57050 PLAPPEVILLE.

L'Enquête Publique porte sur le projet de Modification du Plan Local d'Urbanisme décidé par l'arrêté du 15/12/2015 et mis en œuvre par l'arrêté municipal du 17/11/2016.

3. DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête s'est déroulée sans aucun problème, aux dates fixées par l'arrêté du Maire de PLAPPEVILLE
Le public s'est manifesté en nombre à chacune des permanences de l'enquête.

L'enquête publique est close le mercredi **8** février 2017 à **17 h 00** par M. François HURSON Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme qui a signé le registre d'enquête publique.

4. ETUDE DES PIECES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Le dossier déposé par la Commune de PLAPPEVILLE est conforme aux prescriptions du CODE DE L'URBANISME dans son article L 153-41 qui dispose que l'enquête publique est réalisée conformément au Chapitre III du Titre II du Livre I^{er} du Code de l'Environnement.

La Commune de Plappeville m'a transmis l'ensemble des pièces concernant le PLU et les études du projet d'aménagement de la Zone du Vieux Puits.

5. CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE

Considérant que :

- L'Enquête publique s'est déroulée normalement et le public s'est déplacé nombreux. Une date de réunion publique a été choisie pour permettre au plus grand nombre de pouvoir se déplacer : elle a eu lieu le samedi 28 janvier de 12 heures à 13 heures.
- Que le dossier n'appelle pas de grief sur sa conformité administrative,
- Que les visiteurs ont été au nombre de 24 qui ont émargés le registre d'enquête. Une personne est venue mais n'a pas voulu indiquer son identité et signer le registre.
- Que la très grande majorité des personnes qui se sont déplacées ont émis un avis défavorable ou même de l'hostilité quant au projet phare de la modification c'est-à-dire la modification de la Zone 1AU3 DU VIEUX PUIITS.
- Que seules deux personnes ont émis un avis bienveillant quant au nouveau quartier.
- Que j'ai répondu de manière la plus totale aux questions posées par le public,
- Que j'ai transmis une liste de questions à la municipalité pour préciser les interrogations que je me suis fait moi-même à la lecture des pièces du dossier et des courriers transmis par le public.

J'émet un avis favorable sans réserve pour le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pour les points :

Point 2 : Création d'un nouvel emplacement réservé.

Point 3 : Réduction de l'emplacement réservé n° 7.

Point 4 : Espaces concernés par la trame « plantations à réaliser »

Et j'émet un avis favorable pour le point n° 1 : « Zone 1AU3 du Vieux Puits » mais assorti des recommandations suivantes qui pour ma part sont très importantes :

1. Le quartier devra être relié par des liaisons douces avec le reste de la Commune pour éviter l'effet ghetto.
2. Réalisation effective d'un Eco quartier avec label de l'Etat et non réalisation d'un quartier s'affranchissant de ces contraintes ;
3. Maintien effectif du verger avec blocage par une zone de « Bois classé » ;
4. Maintien dans la mesure du possible des arbres remarquables de la Zone ;
5. Mise en œuvre sous responsabilité communale d'une étude de sol qui indiquera les prescriptions à adopter pour chacun des pétitionnaires de l'aménagement.
6. Mise à disposition du Public de l'Etude d'Impact réalisée par la SEBL.
7. Prendre en compte les avis du public pour celles non indiquées ci-dessus, compte tenu de l'hostilité de la majorité d'entre eux pour le Projet du Vieux puits, il en va de l'harmonie de la commune de Plappeville.

Je reste à la disposition des autorités municipales pour plus de précisions si cela en était nécessaire.

Fait à Mondelange le **8** mai 2017

Mario SPANU
Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mario Spanu', with a large, stylized initial 'M' and 'S'.